

Banalité de la censure

Critique politique, vie privée, débat démocratique... Le contrôle de l'information, par intervention directe de Sarkozy ou par autocensure, est devenu monnaie courante au pays des droits de l'homme et du citoyen. *Impac* continue la revue de ce glissement progressif vers la dictature.

Comme il y eut la « banalité du mal » (Hannah Arendt, *Eichmann à Jérusalem ; Rapport sur la banalité du mal*, Gallimard, 1961), à propos des pires crimes nazis, il y a, aujourd'hui, une banalité de la censure, tellement la massivité du phénomène anti-démocratique ne semble plus susciter la moindre révolte.

Dans l'[*Impac* n° 138](#), daté de septembre 2007, nous avons déjà fait la revue de nombreuses et graves atteintes à la liberté d'informer, sous les intertitres de « Chronique du nouvel absolutisme : censures incessantes » (pages 15 à 19)... Il est toujours utile, selon nous, de continuer cette chronique, afin de susciter prise de conscience et, pourquoi pas, réactions de rejet chez les salariés-citoyens.

Dernier haut-fait de la sarkozie, que nous rappelons ici, pour celles et ceux qui ne sont pas encore abonné(e)s à « 7 Jours Filpac-CGT », notre lettre d'information hebdomadaire (envoyer votre adresse e-mail à 7jours@filapc-cgt.fr), le 21 février dernier, Lagardère, propriétaire des magasins Relay, le groupe de l'ami du Président a demandé à ses kiosquiers de cacher le titre d'une couverture de *Courrier international*, « Vu de Madrid, Sarkozy ce grand malade », traduction fidèle d'un titre du quotidien espagnol *El Pais* traduit et publié par *Courrier international*. Le journal s'était déjà vu refuser une affiche de ce numéro par Métrobus, la régie publicitaire de la RATP.

Gérard Unger, président de Métrobus, avait indiqué : « Nous ne pouvions pas nous permettre de diffuser des propos polémiques comme ceux qui figuraient sur cette affiche... » Malgré les propositions de modifications faites par le directeur du magazine, Philippe Thureau-Dangin, il y a eu, selon lui, « un blocage total ». « Mes nouvelles propositions, qui n'étaient absolument pas diffamatoires, ont été rejetées

par Métrobus comme partisanses », a-t-il précisé, avant de conclure : « A ce moment-là, on était plus proche de la censure que du respect des usagers ».

Mais, le même jour, le groupe Lagardère a réussi à faire encore plus fort que Métrobus, la régie publicitaire de la RATP : dans des boutiques Relay de tout le pays, les employés ont dû plier le haut de l'affiche pour que ce titre sacrilège n'apparaisse pas. Lagardère (propriétaire des Relay) a laissé la direction du magazine face à une alternative. Soit les affiches partaient à la poubelle, soit elles devaient être pliées. Dans un communiqué, la Société des journalistes (SDJ) de *Courrier international* s'est inquiétée de ces deux cas de censure successifs.

A son tour, l'intersyndicale d'Hachette Filipacchi Associés (HFA), filiale de Lagardère Active, a fustigé lundi 25 février la société de points de vente Relay qui appartient également à Lagardère. Elle a considéré la mesure de Lagardère comme un « acte de censure, mais aussi un abus de pouvoir de la part de la société Relay ». La SDJ de *Courrier international* avait rappelé vendredi 22 février que le groupe Lagardère, qui contrôle Relay, « souhaite augmenter sa participation au capital du groupe Le Monde, propriétaire de *Courrier international* ». Elle ajoutait qu'« un tel acte augure mal de l'indépendance rédactionnelle des titres de notre groupe si le groupe Lagardère devenait majoritaire ».

Décidément, *Courrier international* attire les foudres de la censure sarkoziste... On se souvient comment, le 25 mai 2007, en lieu et place d'un article sur les péripéties d'un groupe de musiciens roms hongrois en France, le journal gratuit *Matin Plus* avait publié, sur ordre de Vincent Bolloré, une page entière de publicité. Dans cet article, traduit du quotidien hongrois *Magyar Harlap* et choisi par la rédaction de *Courrier international* en vertu des accords qui lient les deux journaux, un ancien consul s'étonnait du « traitement réservé à un groupe de musiciens tsiganes invité en France, retenus de façon arbitraire et sans un mot d'excuses au moment de regagner leur pays. » L'article censuré a finalement été publié le 6 juin suivant, mais accompagné de deux encadrés donnant les « points de vue » respectifs de Bolloré et de la rédaction de *Courrier international*.

Non content d'obtenir, sans avoir même à le demander, l'occultation des titres qui risqueraient de l'offusquer, Sarkozy a un effet mortel sur des vecteurs entiers de

l'information libre. *Arrêts sur Images* de Daniel Schneidermann sur France 5 ou *La bande à Bonnaud* sur France Inter ont ainsi disparu des ondes.

En août 2007, déjà, c'est TF1 qui passe à la trappe une interview exclusive, prévue pour être diffusée dans l'émission 7 à 8, de l'un des frères de Rachida Dati, nouvelle Garde des Sceaux, qui venait d'être condamné à un an de prison pour trafic de drogue...

Mi-septembre 2007, c'est une lettre manuscrite que Nicolas Sarkozy porte sous le bras à la sortie du conseil des ministres qui est l'objet d'une ridicule autocensure. Le magazine *Choc* (Lagardère) prévoyait de publier une double page sur le contenu du billet doux, mais y renonce très rapidement...

Le 19 décembre 2007, *Paris Match* publie un dossier de 16 pages sur Nicolas Sarkozy, comportant des photos de Bettina Rheims, qui a suivi le chef de l'Etat pendant une dizaine de jours, mais les lecteurs n'y liront pas l'article sur Carla Bruni, écrit par une rédactrice en chef de l'hebdomadaire, qui racontait la vie mouvementée de l'ancienne mannequin, chanteuse et nouvelle compagne de Sarkozy... Réunie en assemblée générale le 18 décembre, la SDJ de *Paris Match* a regretté « qu'aucun témoignage racontant, selon la tradition du magazine, les coulisses de ce reportage ne soit venu donner du sens [au] sujet ».

Le vendredi 25 janvier 2008, la chaîne Direct 8, qui appartient à Vincent Bolloré, a subitement annulé la diffusion de l'émission « 88 minutes » consacrée à une « Spéciale Sarkozy et les femmes » et qui devait se dérouler en direct. Dans l'après-midi, les invités à l'émission du soir ont chacun reçu un coup de téléphone embarrassé des journalistes de la chaîne pour leur expliquer que le débat a été annulé « pour des raisons techniques ».

Le 7 février, Nicolas Sarkozy s'est à nouveau lancé dans une action judiciaire liée à sa vie privée en déposant une plainte pour faux, usage de faux et recel (passible de trois ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende) contre le site internet nouvelobs.com qui a fait état d'un SMS attribué au chef de l'Etat proposant le retour à la vie commune à son ex-épouse Cécilia. « A ma connaissance, c'est la première fois qu'un président en exercice dépose une plainte contre un organe de presse », s'est vanté l'avocat du président, Thierry Herzog.

Enfin, début février dernier encore, le sénateur PS Robert Badinter a piqué une grosse colère en apprenant qu'une interview donnée à Public Sénat, dans laquelle il critiquait solennellement la loi anticonstitutionnelle sur la « rétention de

sûreté », ne serait pas diffusée. Un malencontreux « problème technique », a juré la chaîne de Jean-Pierre Elkabbach...

Souvenons-nous du décret napoléonien de février 1852 qui rétablissait l'autorisation préalable pour toute création de journal, ainsi qu'un cautionnement, un droit de timbre et ouvrait diverses possibilités de suspension ou d'interdiction à l'égard de tout journal qui critiquerait un peu trop le gouvernement bientôt impérial (2 décembre 1852) !

A. P.

La toile médiatique de Bolloré

Télévision, radio, papier, web, sondages, audiences, publicité, production ou diffusion de contenus... En moins d'une décennie, [Vincent Bolloré](#), ami intéressé et intéressant de Nicolas Sarkozy, est devenu un « magna » de la communication, notamment numérique.

Le 7 février dernier, le propagandiste de Sarkozy avait invité la presse pour fêter le premier anniversaire du quotidien *Direct Matin* (ex-*Matin Plus*). Avant d'accueillir, pour une soirée de fête, des représentants d'Havas -Jacques Séguéla-, du *Monde* ou de Direct 8, les salons du restaurateur Laurent avaient servi à la présentation des résultats du réseau Ville Plus. Une brochette de patrons de PQR s'étaient alors lancée dans un concours d'éloges à destination de leur « partenaire ».

De fait, en s'associant avec le milliardaire, ces éditeurs bénéficieront, pendant deux ans, d'un minimum garanti de 2,4 millions d'euros de recettes publicitaires, à se répartir au prorata du nombre d'exemplaires vendus. Quant au groupe Le Monde, qui possède 30% de *Direct Matin*, son tout nouveau président, Eric Fottorino s'est félicité « très largement de cette collaboration ».

En un an, Bolloré s'est installé sur le marché des gratuits, à Paris, Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Montpellier et, bien sûr, en Bretagne. Il distribue, aujourd'hui, 700.000 exemplaires chaque jour. Strasbourg et Toulouse doivent suivre. Mais le nouveau papivore ne s'arrête pas là. Il veut passer un partenariat

avec le journal *L'Equipe*, afin que le grand titre fournisse à *Direct Soir* deux pages sportives chaque jour. D'ores et déjà, la Société des journalistes (SDJ) de *L'Equipe* a fait savoir qu'elle n'est pas d'accord et qualifie, dans un communiqué du 11 février, le gratuit du soir de Bolloré d'« outil de communication personnel de Bolloré voué au publi-rédactionnel », avant d'affirmer : « L'éventualité de voir *L'Equipe* associée à ce titre low-cost qui n'a de journal que l'apparence (...) décrédibiliserait notre journal et ses journalistes. »

Vincent Bolloré possède aussi, à 100%, *Direct Soir* et la chaîne Direct 8. En novembre 2007, le patron breton déclarait à *Télérama* : « Je ne suis pas un investisseur financier, je suis un investisseur industriel. Je dois donc avoir le contrôle de l'éditorial. » Sa dernière acquisition dans les médias est la branche française de l'agence Associated Press. Il en sera actionnaire minoritaire (40%) au côté d'un ancien président de l'AFP, Bertrand Eveno. Enfin, Bolloré a créé en 2004 la radio RNT, diffusée en ondes moyennes en région parisienne.

Bolloré tisse aussi sa toile tout autour de l'information. Il possède ainsi 44% de l'institut de sondages CSA. Il contrôle la SFP, un des principaux prestataires de services audiovisuels en Europe... Il préside Havas, le sixième groupe mondial de communication et de publicité (Euro-RSCG notamment), ce qui lui a donné un siège au conseil d'administration de Médiamétrie. Il en impose ses vues chez Aegis, géant britannique de l'achat d'espace publicitaire, dont il possède déjà 29% du capital. Aegis contrôle Carat, dont les analyses sur les programmes audiovisuels sont largement reprises dans les rubriques médias. Il détient 10% de Gaumont et 75% de Streampower, un des leaders du streaming (lecture de fichiers audiovisuels en continu), qui travaille pour de nombreux médias et commence à produire des émissions de télé et du contenu pour les appareils mobiles.